



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000227

Séance du vendredi 6 avril 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.7), Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 8.3), Danièle TETU, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (représenté par Auguste KOELLER) **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Norbert DUPREY (représenté par Bernadette PERRIN) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne WY SOCKI)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN **Boussières :** Michel POULET **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Chaleze :** Josseline SEITZ **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : F. BRANGET, A. GHEZALI, L. LABORIE, L. LAMY, F. PRESSE (à partir du rapport 3.1), J. ROSSELOT, J. SCHIRRER (à partir du rapport 13.1), J. SEITZ, A. CUCHE, G. JANNIN, D. PARIS, M. FELT, J.-M. CAYUELA, J.-M. BOUSSET

Mandataires : A. BAVEREL, B. FALCINELLA, Y. GUYEN, D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du rapport 3.1), P. BONNET, Y. TARDIEU (à partir du rapport 13.1), G. BAULIEU, B. BECOULET, J.-P. DILLSCHNEIDER, C. PREIONI, D. JOLY, G. VALLET, A. DEPIERRE

Objet : Présentation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon

Présentation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon

Rapporteur : Patrick BONTEMPS, Vice-Président

Résumé :

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) succéderont à partir de 2007 aux Contrats de Ville. Ce document définit à Besançon une géographie prioritaire ainsi que 7 thématiques pour lesquelles sont déterminés des moyens financiers et des actions visant à réduire les écarts de développement entre les territoires.

La CAGB s'investira naturellement dans les deux domaines où elle est compétente (« Habitat et cadre de vie », « Accès à l'emploi et développement économique ») et entend jouer un rôle moteur dans la mise en oeuvre des actions développées dans le cadre du CUCS.

I. Contexte général

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sont amenés à succéder aux Contrats de Ville en 2007.

« Le CUCS est le document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux. Il définit le projet urbain et social que ceux-ci s'engagent à mettre en oeuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Ce projet global et cohérent de développement des quartiers prioritaires décrit la manière dont les politiques de droit commun susceptibles de contribuer au traitement des difficultés repérées doivent être mobilisées pour amener ces quartiers à évoluer » (guide méthodologique de la DIV, 2006).

Le CUCS doit également permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et donc favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Pour ce faire, le CUCS permet à chacun des partenaires, et notamment l'Etat, de préciser ses engagements techniques et financiers dans le cadre des projets d'intervention déterminés pour chacun des quartiers. Une convention cadre ratifiée par l'ensemble des partenaires entérinera les engagements des parties dans le cadre du CUCS, la géographie prioritaire et répertoriera les actions mises en place.

II. Contexte local

La Ville de Besançon accompagnée par de nombreux partenaires en fonction des sujets traités, dont la CAGB, a entamé depuis le dernier trimestre 2006 un travail préparatoire à l'élaboration du CUCS sur le territoire bisontin qui se décline par le biais de 7 thématiques :

- habitat et cadre de vie,
- accès à l'emploi et développement économique,
- réussite éducative,
- santé et accès aux soins,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- l'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,
- l'accompagnement social et la participation des habitants.

Un comité de pilotage composé d'élus de la Ville et de la CAGB s'est réuni à plusieurs reprises alors qu'en parallèle, un comité technique regroupant des agents de la Ville et de la CAGB a été installé. C'est au sein de cette dernière instance que les pilotes des 7 groupes thématiques du CUCS de Besançon ont été désignés, la CAGB copilotant les deux premiers volets en raison de son implication statutaire dans ces domaines.

Par ailleurs, la géographie prioritaire du CUCS de Besançon qui fixe le cadre de l'intervention ainsi que le mode de répartition des fonds spécifiques au CUCS est la suivante :

- Priorité 1 : Planoise,
- Priorité 2 : Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Brulard, Montrapon, Fontaine-Ecu,
- Priorité 3 : Battant-Madeleine, Amitié.

Pour chacune des thématiques du CUCS, plusieurs initiatives peuvent être mises en exergue. Elles constituent le coeur de l'action développée par l'ensemble des partenaires dans le cadre du CUCS.

○ **Habitat et cadre de vie**

En tenant compte de priorités déterminées conjointement entre les bailleurs sociaux dans leurs Plans Stratégiques de Patrimoine, la Ville et la CAGB dans le cadre du PLH et de la délégation de compétences, plusieurs actions sont ici distinguées :

- poursuivre le Programme de Renouvellement Urbain de Besançon et démarrer d'autres opérations d'envergure sur les quartiers prioritaires,
- soutenir les opérations de réhabilitation et/ou d'adaptation du patrimoine de logements sociaux implantés sur les quartiers prioritaires,
- développer la Gestion Urbaine de Proximité,
- sécuriser l'espace public, les immeubles et aménager des espaces de proximité,

○ **Accès à l'emploi et développement économique**

Afin d'aider à la réduction des déséquilibres en matière d'emploi existant en défaveur des habitants des quartiers, il convient de mobiliser des outils et des dispositifs permettant un meilleur accès au travail et à la formation. Il s'agit de :

- transformer les réseaux d'accès à l'emploi des quartiers en Groupe Solidarité Emploi (GSE),
- soutenir les réseaux de parrainage et le tutorat des jeunes diplômés,
- soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et mettre en oeuvre la clause d'insertion,
- poursuivre la dynamique engagée autour de la Zone Franche Urbaine de Planoise,
- pérenniser et développer le service d'amorçage de projets,
- soutenir de « nouvelles formes d'entreprendre » (de type coopératif ou pépinières).

○ **Réussite éducative**

Élément d'intégration majeur et de lutte contre l'exclusion, le volet « éducation » des CUCS doit permettre la mise en cohérence d'initiatives visant à aider les jeunes des quartiers prioritaires à surmonter les handicaps inhérents à leur environnement social, culturel et/ou familial. Ainsi, est-il prévu de :

- mettre en oeuvre le Programme de Réussite Éducative bisontin,
- poursuivre le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire et le Contrat Éducatif Local,
- favoriser l'accès au livre et à la lecture dès le plus jeune âge,

- mettre en place des opérations de tutorat pour les jeunes se lançant dans un parcours d'excellence,
 - soutenir les activités socio-éducatives hors temps scolaire,
 - développer les actions de soutien à la fonction parentale.
- **Santé et accès aux soins**

Dans le cadre notamment du Plan Régional de Santé Publique, les territoires prioritaires doivent faire l'objet d'un traitement particulier car les difficultés sociales peuvent engendrer des problèmes sanitaires et d'accès aux soins. C'est pourquoi, il est envisagé dans le CUCS de Besançon les actions suivantes :

- réaliser un diagnostic de santé par quartier prioritaire,
- poursuivre et développer les ateliers Santé/Ville (hygiène, sorties d'hospitalisation, santé mentale),
- poursuivre les actions du Contrat Local de Prévention et de Sécurité (CLPS) liées aux conduites addictives,
- s'appuyer sur la « M.O.U.S. insalubrité » départementale pour aborder les questions de santé par rapport au logement et à l'habitat.

○ **La citoyenneté et la prévention de la délinquance**

Les Contrats Locaux de Prévention et de Sécurité sont la pierre angulaire de l'action pour cette thématique et visent à réduire les phénomènes de délinquance et d'incivilités en s'attachant notamment à mener des actions de prévention comme par exemple :

- poursuivre la mise en œuvre des actions du CLPS,
- soutenir l'engagement citoyen, notamment des jeunes,
- développer les actions de soutien à la fonction parentale.

○ **L'égalité des chances, l'intégration et la lutte contre les discriminations,**

Habiter un quartier prioritaire peut naturellement s'avérer source de discrimination et d'inégalité pour ses habitants. Les partenaires du CUCS de Besançon ont choisi, à la lumière de l'évaluation du contrat de ville, d'en faire une thématique à part entière et de développer les actions suivantes :

- soutenir le « Plan Municipal pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations »,
- développer les formations sociolinguistiques.

○ **L'accompagnement social et la participation des habitants.**

Si la mobilisation des professionnels de l'action sociale est indispensable à la réussite du CUCS, l'investissement des habitants des quartiers prioritaires s'avère également essentiel. Pour cette problématique à part entière, les initiatives mises en place sont les suivantes :

- confirmer la présence des référents de quartier,
- élaborer un projet social de territoire partagé par quartier prioritaire,
- favoriser l'expression des habitants en développant le Fonds d'Interventions Culturelles,
- soutenir les projets des associations de quartiers,

III. Intervention de la CAGB dans le CUCS de Besançon

La CAGB est naturellement un partenaire essentiel du CUCS qui s'inscrit sur son territoire et dans certains de ses champs de compétence.

Dans un premier temps, la CAGB s'investira particulièrement dans les thématiques « Habitat » et « Accès à l'emploi et développement économique ». Ainsi, pour l'habitat, la CAGB s'engage à mobiliser des moyens financiers au titre de ses aides propres et des aides à la pierre déléguées afin de mettre en oeuvre sur les quartiers prioritaires des projets partagés avec les bailleurs publics et la Ville et s'inscrivant dans le cadre du PLH (accessibilité à Palente et Montrapon, rénovation urbaine à Fontaine Ecu, réhabilitation aux Vareilles, résidentialisation à Planoise, politique de peuplement aux Clairs-Soleils...).

En matière d'accès à l'emploi et de développement économique outre l'intervention du PLIE, le Grand Besançon mobilisera ses compétences en faveur des habitants des quartiers prioritaires souhaitant initier des projets entrepreneuriaux ou disposer de formations. La clause d'insertion mise en oeuvre sur l'ensemble des marchés de la CAGB et de certaines des communes contribue également à une meilleure insertion des résidents des quartiers « CUCS » tout comme la charte de la diversité ratifiée par le Grand Besançon.

Transversalement, la CAGB continuera de soutenir naturellement dans le cadre de sa politique d'accès au sport, aux loisirs et à la culture des projets inscrits dans le CUCS en matière de réussite éducative. De même, par le biais de sa politique du transport et des déplacements, la CAGB restera mobilisée afin d'accroître la cohésion sociale au sein du territoire.

De manière générale, la CAGB s'engage à inclure dans ses politiques et dispositifs d'intervention les problématiques particulières des quartiers prioritaires. Le Grand Besançon sera également un partenaire actif tant en matière de pilotage (politique et technique) des actions initiées que dans le cadre du CUCS que de mise en oeuvre de celle-ci sur son territoire.

PREFECTURE
IV^e Calendrier
FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS

La signature du CUCS de Besançon est attendue pour mai 2007. La rédaction définitive de la convention cadre doit en conséquence être effective pour la fin du mois de mars 2007.

Le Conseil de Communauté a pris connaissance du rapport d'information sur les CUCS.

RECU 19 AVR 2007

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du vendredi 6 avril 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon